

07 77 80 65 39  
presse@unef.fr

AOÛT 2026  
DOSSIER DE PRESSE

# ENQUÊTE SUR L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE

**unef**  
le syndicat étudiant

# SOMMAIRE

## EDITO

## **PARTIE 1 : ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE.....7**

### **I- Chiffres de la précarité étudiante**

#### **II- Les principaux chiffres**

Coût moyen de la vie

Coût de l'inflation sur l'alimentation

Coût de l'inflation sur l'énergie

Chiffres sur le logement

Chiffres sur les transports

#### **II. Augmentation du coût de la vie**

Évolution cette année + reste à charge

Évolution depuis le début du mandat Macron

#### **III. Analyse des chiffres**

La double peine sous E.Macron : le creusement des inégalités sociales et géographiques

Une précarisation généralisée due à un creusement entre aides sociales et dépenses réelles

## **PARTIE 2 : DES POLITIQUES ANTISOCIALES TOUJOURS**

## **MISES EN PLACE.....12**

**I- Fausses promesses sur la réforme des bourses, l'éternelle arlésienne gouvernementale**

**II- L'explosion des frais d'inscriptions depuis 2017 : un moyen supplémentaire de faire payer aux étudiant·e·s le désinvestissement**

**III- La CVEC : une taxe injustifiable qui doit être supprimée**

## **PARTIE 3 : LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ..... 15**

**I- Le loyer**

**II- Les transports**

**III- L'alimentation**

Encart : repas à 1€

## **PARTIE 4 : LES ÉTUDIANT·E·S PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ·E·S PAR CETTE AUGMENTATION ..... 20**

**I- Les étudiant·e·s étranger·ère·s : premières victimes des politiques  
austéritaires du gouvernement**

**II- T Les étudiant·e·s d'Outre Mer, les grand·e·s oublié·e·s des  
politiques publiques**

**III- Les différences du coût de la vie entre les femmes et assigné·e·s et  
les hommes**

## **PARTIE 5 : LA POLITIQUE D'E. MACRON : LE PIRE BILAN POUR LES ÉTUDIANT·E·S DEPUIS LE DÉBUT DE L'ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA VIE 25**

**I- Le seule bilan d'E. Macron : l'augmentation de plus de 35% du coût  
de la vie des étudiant·e·s**

**II- La vie étudiante comme variable d'ajustement des politiques  
budgétaires du gouvernement**

**III- Le vrai bilan d'E. Macron : un grand désinvestissement de  
l'université publique**

**IV- La hausse des frais d'inscription : l'autre facette du  
désinvestissement de l'Etat**

## **PARTIE 6 : UN PROJET DE SOCIÉTÉ À APPLIQUER POUR LA JEUNESSE URGEMMENT, TOUJOURS IGNORÉ PAR LE GOUVERNEMENT 30**

**I- L'allocation d'autonomie de 1288 euros par mois et la mise en  
protection sociale comme seules réponses structurelles à la précarité  
étudiante**

**II- Réinvestissement massif de l'état dans les CROUS**

**III- Pour un enseignement supérieur gratuit et ouvert à tou·te·s**



## **Un coût de la vie étudiante qui ne cesse de croître et une précarité qui est installée durablement**

Cette nouvelle édition de l'enquête annuelle sur le coût de la vie étudiante confirme, une fois de plus, une tendance qui ne se dément pas depuis désormais dix ans : la précarité étudiante s'aggrave, année après année, sans qu'aucune réponse structurelle ne soit apportée par le gouvernement. Cette année, le coût de la vie étudiante augmente de 1,66%, portant le reste à charge mensuel à 1300€, soit 74€ de plus par mois qu'en 2025.

## **POUR LA 1ÈRE FOIS DEPUIS LE DÉBUT DES ENQUÊTES ANNUELLES DE L'UNEF, LE RESTE À CHARGE PAR ÉTUDIANT·E EST SUPÉRIEUR AU SEUIL DE PAUVRETÉ EN FRANCE.**

Cette hausse continue s'inscrit dans une trajectoire de long terme qui ne laisse plus aucun doute : la précarité n'est pas un accident de la politique gouvernementale, elle en est devenue le résultat assumé. Cette augmentation continue du coût de la vie étudiante n'est pas anodine : elle traduit, encore et toujours, l'incapacité du gouvernement à apporter une réponse à la hauteur des besoins réels de la jeunesse. Se loger, se nourrir, se soigner ou encore se déplacer restent, pour des centaines de milliers d'étudiant·e-s, des arbitrages quotidiens entre des besoins pourtant tous fondamentaux.

## **Les étudiant·e-s étranger·e-s, premières victimes de cette précarisation organisée et assumée**

Parmi l'ensemble de la communauté étudiante, certain·e-s subissent cette dégradation avec une intensité particulière. C'est le cas des étudiant·e-s étranger·ère-s, dont la situation continue de se détériorer d'année en année. Exclu·e-s du système de bourses sur critères sociaux, contraint·e-s de s'acquitter de frais d'inscription multipliés par 16, ces étudiant·e-s cumulent les obstacles financiers, administratifs et pédagogiques dans un système qui organise méthodiquement leur précarisation. Cette année encore, le coût de la vie pour un·e étudiant·e étranger·ère primo-arrivant·e est supérieur de 95,31% à celui d'un·e étudiant·e français·e non boursier·ère, et cet écart atteint 145,21% avec un·e étudiant·e boursier·ère. 1 sur 37 Cette précarité n'est pas le fruit du hasard, elle résulte directement de choix politiques assumés.

Le lancement du plan "Choose France for higher education" par le gouvernement est une des nombreuses démonstrations de ces choix politiques. Sous couvert de vouloir renforcer l'attractivité des universités, ce plan oblige désormais les universités à appliquer strictement les frais d'inscriptions différenciés pour les étudiant·e-s étranger·ère-s, alors même que de nombreuses universités ont dénoncé cette différenciation.

Ce sont ainsi des centaines de milliers d'étudiant-e-s, qui jusque-là pouvaient être exonérés par des universités conscientes de l'injustice de cette mesure; qui vont désormais devoir s'acquitter de frais qu'aucun étudiant-e ne peut assumer. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement a choisi d'aggraver encore cette précarité en s'attaquant à l'accès au logement. En effet, la loi de finances de 2026 supprime les APL pour les étudiant-e-s étranger-ère-s non-boursier-ère-s. Une mesure qui ne concerne pas que quelques cas isolés comme le gouvernement voudrait le faire croire mais bien la quasi-totalité des étudiant-e-s étranger-ère-s.

En effet, sur plus de 300 000 étudiant-e-s étranger-ère-s, on estime seulement 2% de boursier-ère-s. Ce sont donc plus de 300 000 étudiant-e-s qui vont perdre, du jour au lendemain, une aide pour pouvoir accéder à un logement. Frais d'inscription multipliés par 16, APL rayées d'un trait de plume, ces mesures xénophobes et racistes dans leur effets dessinent une même logique. Le gouvernement fait payer aux étudiant-e-s étranger-ère-s le désinvestissement chronique de l'Etat dans l'enseignement supérieur, en les sélectionnant par leur revenu et leur origine.

Dans un contexte où l'extrême droite ne cesse de progresser, le gouvernement a fait le choix de répondre aux revendications de cette dernière en instaurant directement la préférence nationale dans l'accès aux aides sociales. Il s'agit d'une politique délibérée qui fait des étudiant-e-s étranger-ère-s la variable d'ajustement budgétaire d'un enseignement supérieur à bout de souffle.

## **10 ans sous Macron : un bilan accablant pour la jeunesse**

Alors que s'achève l'avant dernière année d'un mandat présidentiel qui, depuis dix ans, n'a eu de cesse de précariser la jeunesse, ce constat prend une résonance particulière. Depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir en 2017, aucune politique d'ampleur n'a permis d'endiguer la précarité étudiante, bien au contraire : elle n'a fait que s'aggraver, dans l'indifférence, voire le mépris, des gouvernements successifs. Ce mépris s'inscrit dans une logique plus large de désengagement de l'État de ses missions de service public dans l'enseignement supérieur : universités chroniquement sous-financées, CROUS étouffés sous les coupures budgétaires, réforme des bourses enterrée, promesses de logements étudiants jamais tenues

A cela s'ajoute une nouvelle étape, plus offensive encore, celle d'un enseignement supérieur qui, plutôt que d'être financé à la hauteur des besoins, est sommé de trouver dans la poche des étudiant-e-s les moyens qui lui manquent. En effet, ce printemps le gouvernement a décidé d'organiser des Assises sur le financement des universités, vaste mascarade avec pour but de permettre au gouvernement de mettre un dernier coup de butoir dans la jeunesse en multipliant les frais d'inscription par 5.

Enfin, il y a quelques jours, l'inspection générale des finances a annoncé plébisciter une réforme des APL qui familiariserait cette aide, la seule que les étudiant.e.s voient calculée sur leur revenu et pas sur ceux de leur parents. Cette réforme pourrait priver des centaines de milliers d'étudiant.e.s de leur accès aux APL. Macron veut achever son mandat en précarisant toujours plus la jeunesse, qu'il a maltraitée pendant dix ans.

Alors que les étudiant·e·s sont contraint·e·s de faire des choix quotidiens sur des dépenses pourtant essentielles, l'annonce du gouvernement sur le doublement des franchises médicales éloigne un peu plus les jeunes d'un accès réel au soins. Cette mesure serait catastrophique particulièrement pour les étudiant·e·s handicapé·e·s, malades chroniques etc. Pour rappel, 1 étudiant·e·s sur 3 renonce déjà à des soins faute de moyens. Cette mesure pourrait empêcher des dizaines d'étudiant·e·s de se soigner et donc, de poursuivre leurs études sereinement.

Cette étude sur le coût de la vie étudiante révèle, une fois de plus, un enseignement supérieur toujours plus inégalitaire, où l'accès aux études, à la réussite et à l'émancipation dépend toujours davantage de l'origine sociale et géographique des étudiant·e·s plutôt que de leurs aspirations. Après dix ans de macronie, le bilan pour la jeunesse est sans appel : plus de précarité, moins de services publics, et une promesse d'émancipation par les études toujours plus lointaine.

C'est en dressant ces constats que l'UNEF a décidé de porter son étude sur le coût de la vie étudiante sur le bilan des dix ans au pouvoir d'E. Macron, ainsi que sur son projet de libéralisation et de privatisation de l'enseignement supérieur. Un projet dont la traduction la plus concrète est déjà écrite: l'augmentation généralisée des frais d'inscription, comme préconisé dans le rapport des assises du financement des universités. Après avoir fait des étudiant·e·s étranger·ère·s les premières cibles de ce désengagement, c'est l'ensemble des étudiant·e·s que le gouvernement souhaite voir payer.

# PARTIE 1

## L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE

### I- LES CHIFFRES DU COÛT DE LA VIE

#### COÛT MOYEN DE LA VIE EN 2026

**+1,66%** Augmentation du coût moyen de la vie en 2026

**+888€** Augmentation annuelle de 2025 à 2026

**+35,84%** Evolution sous E. Macron

#### COÛT MOYEN DU LOGEMENT

**+2,87%** Augmentation des loyers dans le privé

**+1,04%** Augmentation des loyers CROUS

#### COÛT MOYEN DES TRANSPORTS

**+3,07%** Augmentation du coût des transports pour les boursier·e·s

**+2,29%** Augmentation du coût des transports pour les non-boursier·e·s

## II- L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE

# +1,66%

Cette année, le coût de la vie étudiante augmente de 1,66%, faisant donc grimper le montant total du reste à charge mensuel à 1300€. Cette augmentation du coût de la vie s'explique par la hausse du prix des loyers, tant dans le parc privé que dans les résidences universitaires, par la hausse du prix des transports également, ainsi que par la hausse de certaines dépenses obligatoires, telles que l'alimentation.

Cette explosion constante du coût de la vie pousse de plus en plus d'étudiant·e·s à devoir faire des choix entre certaines dépenses pourtant essentielles, afin de pouvoir boucler les fins de mois.

| Situation                                 | Etudiant·e boursier·e<br>échelon Obis<br>décohabitant·e en<br>province | Etudiant·e non<br>boursier·e<br>décohabitant·e dans<br>une grande ville | Etudiant·e non boursier·e<br>décohabitant·e en<br>province | Etudiant·e boursier·e<br>échelon Obis<br>cohabitant·e en IDF |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Reste à charge                            | 9 545,65 €                                                             | 14 221,00 €                                                             | 12 249,58 €                                                | 4 502,86 €                                                   |
| Evolution du<br>coût de la vie            | 2,36%                                                                  | 1,42%                                                                   | 1,81%                                                      | 0,36%                                                        |
| Evolution<br>globale du coût<br>de la vie | 1,66%                                                                  |                                                                         |                                                            |                                                              |

### Méthodologie

Tout·e·s les étudiant·e·s n'ont pas les mêmes dépenses (logement indépendant ou non par exemple) ni les mêmes aides sociales en fonction de leur situation personnelle (boursier·ère·s ou non, échelons de bourses différents, montant des APL diffère en fonction du territoire). Nous établissons donc différents profils "types" d'étudiant·e·s sélectionnés en raison de leur représentativité du milieu étudiant. Pour chacun de ces profils, la différence entre les dépenses et les aides reçues (bourses sur critères sociaux et APL) permet de définir un "reste à charge". La moyenne pondérée des "restes à charge" de chaque profil en fonction du nombre d'étudiant·e·s qu'ils représentent permet de définir un "reste à charge" global dont l'évolution par rapport à l'année précédente permet de définir l'évolution du coût de la vie.

### Evolution du coût de la vie sous E. Macron

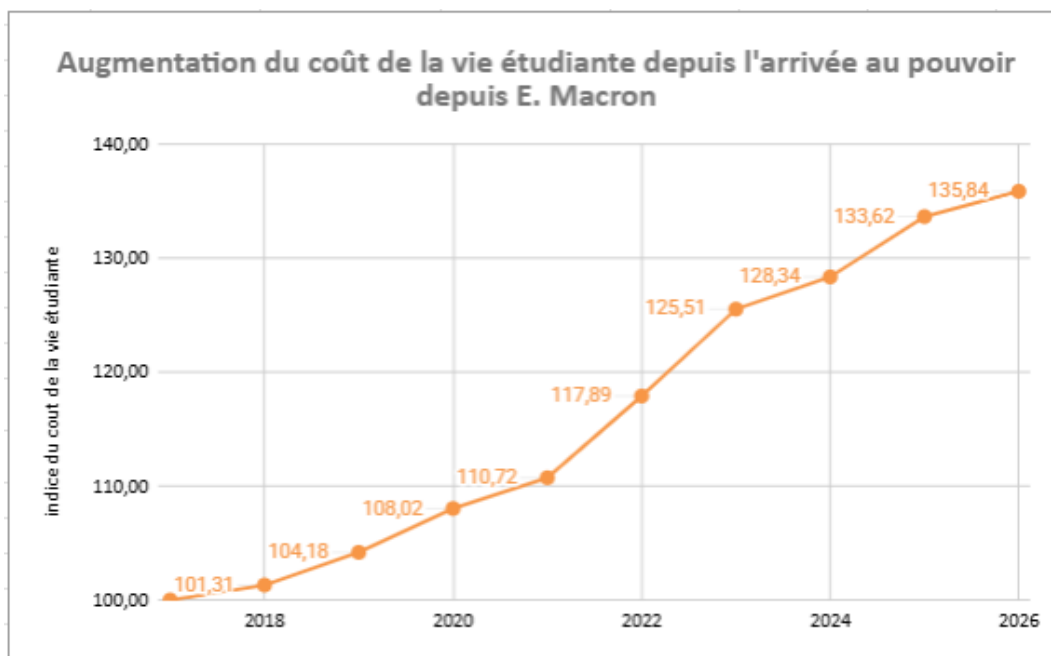
# +35,84%

 depuis 2017

Après avoir franchi la barre des 30% l'année dernière, l'évolution du coût de la vie étudiante depuis l'arrivée au pouvoir de Macron en 2017 s'établit cette année à 35,84%.

Ce chiffre ne peut être que révélateur du bilan catastrophique des politiques de Macron et de ses gouvernements successifs quant à la précarité étudiante. Évidemment, cette hausse du coût de la vie étudiante est le résultat direct d'années de mépris vis-à-vis de la jeunesse et de ses besoins.





Entre fausses promesses de construction de logements, refus de réformer structurellement les bourses, désinvestissement chronique dans les CROUS, mise en place du repas à 1€ sans mettre l'argent nécessaire sur la table pour sa mise en oeuvre, les exemples démontrant que Macron et ses gouvernements ont organisé de bout à bout la précarisation de la jeunesse sont nombreux.

### III- ANALYSE DES CHIFFRES

#### La double peine sous E. Macron : le creusement des inégalités sociales et géographiques

La hausse de 1,66% du coût de la vie étudiante observée cette année ne touche pas tous les territoires ni tous les publics de la même manière. Loin d'être un phénomène uniforme, cette hausse du coût de la vie vient épaissir des lignes de fractures déjà anciennes, où le lieu de naissance et le milieu social pèsent chaque année un peu plus lourd dans la vie étudiante de chacun-e.

D'une part, se dessine un enseignement supérieur à plusieurs vitesses. Les grandes métropoles universitaires concentrent l'essentiel de l'offre de formation, mais aussi les marchés locatifs les plus tendus et les prix les plus élevés. A l'inverse, dans les territoires périphériques, ou éloignés des grands pôles, les filières se raréfient, obligeant chaque année un nombre croissant de jeunes à quitter leur ville ou région d'origine pour poursuivre leurs études, voire à abandonner leur projet d'études. Cette mobilité, souvent présentée comme un choix, est en réalité une contrainte : elle s'accompagne de frais de transports et de frais de logement, autant de charges qui viennent s'ajouter à un budget déjà exsangue. Or cette contrainte géographique frappe en réalité principalement les étudiant-e-s issu-e-s des classes populaires, qui ne disposent pas forcément des marges financières nécessaires pour absorber le coût de cette mobilité forcée.

D'autre part, cette fracture territoriale se combine à une fracture sociale qui, elle non plus, ne cesse de s'aggraver. L'enseignement supérieur qui devrait constituer un outil d'émancipation collective, se transforme progressivement en une chambre d'enregistrement des inégalités sociales. Trop souvent, les étudiant·e·s des classes populaires, lorsqu'ils et elles parviennent malgré tout à franchir les barrières de sélection, toujours plus nombreuses à l'entrée de l'université, se retrouvent souvent dans des filières qu'ils et elles n'ont pas forcément choisies, parce que leurs conditions matérielles d'existence les contraignent à arbitrer en fonction du coût de la vie plutôt qu'en fonction de leur volonté.

Cette double peine, géographique et sociale, met en lumière l'échec structurel des politiques publiques censées devoir garantir l'égalité des chances dans l'accès aux études supérieures. Année après année, plutôt que de corriger ces inégalités, les orientations politiques suivies cette décennie tendent au contraire à les accentuer, dessinant un système où la réussite dépend davantage de son milieu social et de son origine géographique plutôt que des aspirations de chaque jeune.

## **Une précarisation généralisée due à un creusement entres aides sociales et dépenses réelles**

D'année en année, le fossé entre le montant des aides sociales et le niveau réel des dépenses incompressibles pour vivre décemment en tant qu'étudiant·e continue de se creuser, sans que rien ne vienne freiner cette dynamique. Alors que le coût de la vie étudiante franchit désormais dans toutes les villes universitaires le seuil des 1000€ mensuel, le montant des bourses sur critères sociaux reste figé à un niveau qui ne permet en aucun cas de couvrir les besoins essentiels des étudiant·e·s. Résultat : les étudiant·e·s les plus précaires n'ont d'autre choix que de recourir au salariat étudiant pour boucler les fins de mois alors même qu'il est identifié comme l'une des premières causes d'échec dans l'enseignement supérieur.

Le constat est d'autant plus préoccupant que 74,22% des étudiant·e·s sont exclu·e·s du système de bourses sur critères sociaux. Pour cette immense majorité, aucun filet de sécurité ne vient atténuer le choc de la hausse du coût de la vie. Très concrètement cela se traduit par plusieurs centaines d'euros de charges supplémentaires à assumer chaque année, sans aucune compensation menant à la multiplication des emplois précaires pour pouvoir tenir, le renoncement à des dépenses pourtant essentielles (se nourrir correctement, se soigner, ou avoir un logement décent par exemple), et dans les cas les plus graves, l'abandon pur et simple des études.

Cet écart grandissant entre le niveau des aides sociales et le coût de la vie démontre l'hypocrisie profonde d'un système qui affiche l'égalité des chances comme un principe cardinal, tout en organisant dans les faits, année après année, la précarisation de milliers d'étudiant·e·s. Sans réforme d'ampleur et systémique du système de bourses ni revalorisation du montant des aides existantes, rien ne permettra un ralentissement de cette explosion de la précarité.

Au moment même de la rédaction de cette enquête, l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) ont publié conjointement un rapport dont l'objectif affiché est de réaliser 4,2 milliards d'euros d'économies sur dix ans, notamment en taillant à vif dans les prestations sociales et, en particulier, dans les aides personnalisées au logement (APL).

Parmi les préconisations formulées dans ce rapport, remis au gouvernement au mois d'août, figure une remise en cause profonde et scandaleuse du mode de calcul des APL. Les deux inspections proposent désormais de prendre en compte les revenus des parents dans le calcul des APL lorsque les étudiant·e·s restent rattaché·e·s au foyer fiscal parental. À elle seule, cette mesure permettrait, selon le rapport, de réaliser près de 550 millions d'euros « d'économies ». Dans un contexte où la quasi-totalité des aides versées aux étudiant·e·s sont calculées sur le revenu des parents, les APL restent l'unique aide directe calculée directement sur les besoins propres des étudiant·e·s. Encore une fois, l'autonomie de la jeunesse est sacrifiée sur l'autel de l'austérité ; cette proposition, aussi révoltante que insensée, pourrait à court terme priver des centaines de milliers d'étudiant·e·s déjà précaires d'une aide fondamentale.

# **PARTIE 2**

## **DES POLITIQUES ANTISOCIALES TOUJOURS MISES EN PLACE**

### **I- DE FAUSSES PROMESSES SUR LA RÉFORME DES BOURSES, L'ÉTERNELLE ARLÉSIENNE GOUVERNEMENTALE**

La réforme des bourses sur critères sociaux constitue, depuis plusieurs années, l'une des principales promesses des différents gouvernements. Cette réforme, dont le plan a été annoncé dans un premier temps en 2017 par Emmanuel Macron, puis en 2022 devait se faire en deux phases. Un premier volet avait été mis en œuvre à la rentrée 2023. Celui-ci avait notamment permis une revalorisation minimale de 37 euros par mois pour l'ensemble des échelons de bourse (7 échelons à l'heure actuelle) bien en dessous des besoins réels. Le second volet, initialement prévu pour 2025 n'a jamais vu le jour. D'abord reporté à la rentrée universitaire 2026, il a finalement été de nouveau repoussé in extenso par le Gouvernement, au motif des « difficultés financières de l'État », sans qu'aucune nouvelle date n'ait été communiquée.

Parallèlement l'Assemblée nationale a adopté, le 11 juin 2026, une proposition de loi visant à revaloriser les bourses sur critères sociaux. Cette proposition de loi prévoit une indexation annuelle et automatique sur l'inflation, les prestations sociales du CROUS étant les seules aides sociales à ne pas être indexées sur l'inflation à l'heure actuelle. L'autre mesure de cette proposition de loi vise à verser les bourses sur douze mois, et non sur dix mois comme c'est actuellement le cas. Cette mesure n'est, pour l'heure, qu'hypothétique en raison du refus de nombreux groupes parlementaires de répondre aux revendications urgentes des syndicats étudiants

Pour l'UNEF, ces mesures constitueraient des avancées indispensables mais restent insuffisantes pour répondre à la précarité étudiante et à l'insuffisance des BCS pour les étudiant·e·s. À l'heure où le double quinquennat d'Emmanuel Macron prendra fin dans près de sept mois, les étudiant·es se retrouvent, une fois de plus, à la même place que celle qui leur est assignée depuis dix ans : celle de simples variables d'ajustement que l'on peut sacrifier sur l'autel de l'austérité budgétaire.

Les promesses d'Emmanuel Macron demeurent, pour l'heure, inappliquées.

## II- L'EXPLOSION DES FRAIS D'INSCRIPTION : UN MOYEN SUPPLÉMENTAIRE DE FAIRE PAYER AUX ÉTUDIANT-E-S LE DÉSINVESTISSEMENT

Le double quinquennat d'Emmanuel Macron a été marqué par un changement radical de doctrine, notamment en matière de droits d'inscription à l'université. Depuis le dégel des frais d'inscription en 2024, les frais obligatoires des étudiant-e-s se sont envolés, réduisant toujours plus l'accès égalitaire à l'enseignement supérieur. A l'époque, l'UNEF alertait sur les conséquences que pourrait engendrer ce dégel : une augmentation continue des droits d'inscription alors même que le reste à vivre des étudiant-e-s diminue d'année en année. Ces multiples augmentations s'inscrivent dans un continuum de politiques publiques visant à faire peser le sous financement des universités directement dans le portefeuille des étudiant-e-s, comme le démontre la hausse de 37,79% de ces frais depuis 2017.

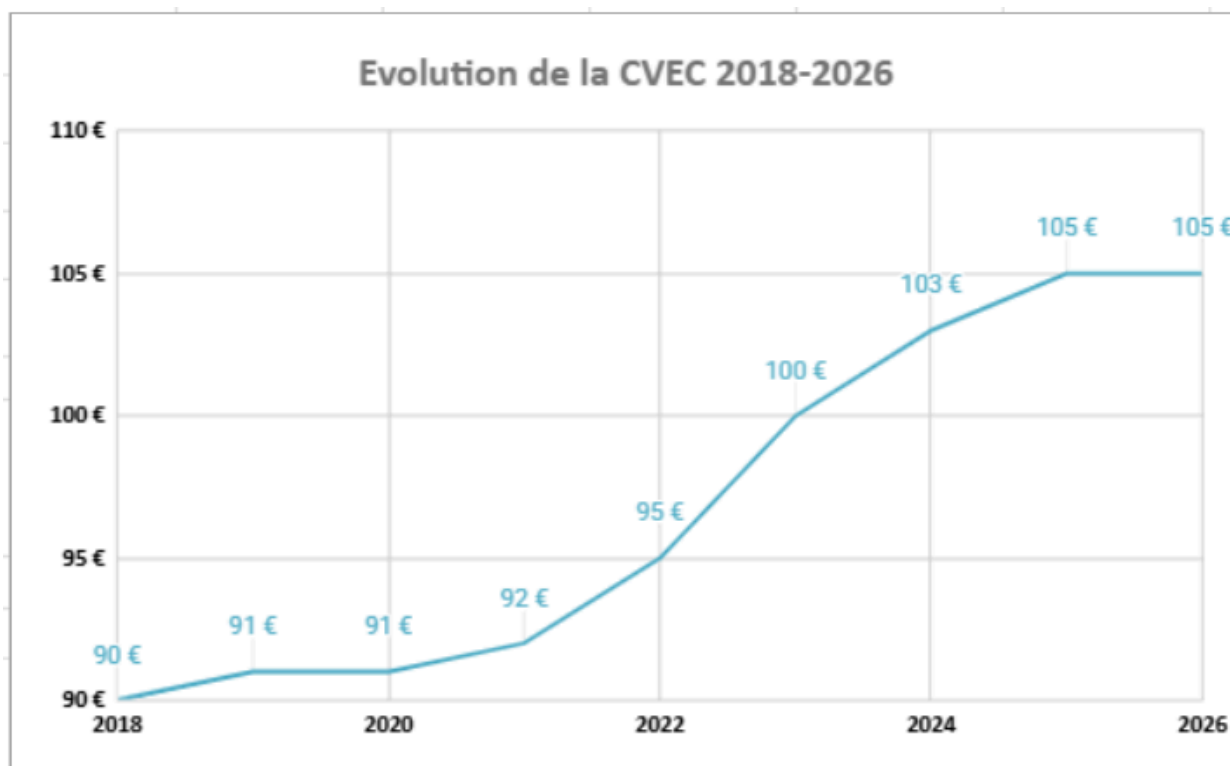
| Evolution des frais d'inscriptions 2017-2026 |                             |        |        |       |       |       |       |       |       |       |       |
|----------------------------------------------|-----------------------------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
|                                              |                             | 2017   | 2018   | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  | 2025  | 2026  |
| Licence                                      | Droits obligatoires         | 184 €  | 170 €  | 170 € | 170 € | 170 € | 170 € | 170 € | 175 € | 178 € | 178 € |
|                                              | CVEC                        | 0 €    | 90 €   | 91 €  | 91 €  | 92 €  | 95 €  | 100 € | 103 € | 105 € | 105 € |
|                                              | Total                       | 184 €  | 260 €  | 261 € | 261 € | 262 € | 265 € | 270 € | 278 € | 283 € | 283 € |
|                                              | Evolution                   |        | 41,30% | 0,38% | 0,00% | 0,38% | 1,15% | 1,89% | 2,96% | 4,81% | 0,00% |
| Master                                       | Droits obligatoires         | 256 €  | 243 €  | 243 € | 243 € | 243 € | 243 € | 243 € | 250 € | 254 € | 255 € |
|                                              | CVEC                        | 0 €    | 90 €   | 91 €  | 91 €  | 92 €  | 95 €  | 100 € | 103 € | 105 € | 105 € |
|                                              | Total                       | 256 €  | 333 €  | 334 € | 334 € | 335 € | 338 € | 343 € | 353 € | 359 € | 360 € |
|                                              | Evolution                   |        | 30,08% | 0,30% | 0,00% | 0,30% | 0,90% | 1,48% | 2,92% | 4,66% | 0,10% |
| Doctorat                                     | Droits obligatoires         | 391 €  | 380 €  | 380 € | 380 € | 380 € | 380 € | 380 € | 391 € | 397 € | 397 € |
|                                              | CVEC                        | 0 €    | 90 €   | 91 €  | 91 €  | 92 €  | 95 €  | 100 € | 103 € | 105 € | 105 € |
|                                              | Total                       | 391 €  | 470 €  | 471 € | 471 € | 472 € | 475 € | 480 € | 494 € | 502 € | 502 € |
|                                              | Evolution                   |        | 20,20% | 0,21% | 0,00% | 0,21% | 0,64% | 1,05% | 2,92% | 4,58% | 0,00% |
|                                              | Moyenne globale             | 277 €  | 354 €  | 355 € | 355 € | 356 € | 359 € | 364 € | 375 € | 381 € | 382 € |
|                                              | Evolution globale 2025-2026 | 0,10%  |        |       |       |       |       |       |       |       |       |
|                                              | Evolution globale 2017-2025 | 37,79% |        |       |       |       |       |       |       |       |       |



### III- LA CVEC : UNE TAXE ÉTUDIANTE INJUSTIFIABLE QUI DOIT ÊTRE SUPPRIMÉE

Créée par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, dite loi « ORE », adoptée en mars 2018, la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est une contribution obligatoire instaurée sous E. Macron, taxe injuste mise en place pour faire payer son propre désinvestissement. Elle est payée par une grande majorité des étudiant·e·s, afin de financer les établissements d'enseignement supérieur et les CROUS, dans un contexte de désinvestissement chronique de l'État, mais également dans l'objectif affiché d'améliorer les conditions de vie étudiante dans les domaines de la santé, de la prévention, du sport et de la culture.

La CVEC est présentée comme une "contribution" dont le montant est fixé par l'État et réévalué chaque année. Initialement fixé à 90 euros pour l'année universitaire 2018-2019, le montant annuel de la CVEC a connu plusieurs augmentations successives. Pour l'année universitaire 2026-2027, il s'élève à 105 euros, soit une hausse de 16,67 % depuis sa création.



Cette taxe, inacceptable car elle fait peser sur les étudiant·e·s le poids du désinvestissement de l'État en matière de vie étudiante, doit être supprimée. Cette suppression doit s'accompagner d'un investissement massif de l'État dans le programme 231, consacrée à la vie étudiante. De plus, la suppression de cette taxe doit être intégralement compensée par l'État, qui doit enfin prendre ses responsabilités et financer lui-même la vie étudiante. Cette dernière est essentielle et l'accès au sport, à la culture, aux loisirs etc qui sont payés par la CVEC doivent faire partie de ce que l'état finance. Les étudiant·e·s ne doivent pas payer le sous-investissement de l'État. La culture et les loisirs sont des droits fondamentaux auxquels l'ensemble des étudiant·e·s doit avoir accès

# PARTIE 3

## LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES

### I- LE LOYER

Le premier poste de dépense des étudiant·e·s

**+2,87%** Evolution globale des loyers dans le privé

**+1,04%** Evolution des loyers CROUS

**627,11€** Loyer moyen dans le privé

**857 €** Loyer moyen dans le privé en Ile-de-France

**426,36 €** Loyer CROUS moyen

**15,58%** Des logements étudiants promis par E.Macron ont été construits<sup>1</sup>

Le loyer demeure, cette année encore, le premier poste de dépense des étudiant·e·s, avec un coût moyen de 627,11€ par mois dans le parc privé, un montant qui atteint 857€ en Île-de-France alors que la tension sur le marché locatif étudiant s'accroît dans de nombreuses villes universitaires. Depuis plusieurs années, les augmentations se cumulent pendant que les APL ne sont pas revalorisées depuis des années, transformant la recherche d'un logement étudiant en véritable parcours du combattant. Cette dépense, très largement supérieure aux capacités financières de la grande majorité des étudiant·e·s, constitue l'une des principales causes de précarité et un frein majeur à l'émancipation de la jeunesse.

L'expérimentation sur l'encadrement des loyers arrive à son terme et son maintien est essentiel pour éviter à des milliers d'étudiant·e·s de voir leur loyer exploser dans de très nombreuses villes. L'UNEF revendique la généralisation de l'encadrement des loyers dans l'ensemble des villes universitaires en la faisant rentrer dans la loi et en mettant en place des moyens suffisants pour assurer le respect de cet encadrement par les propriétaires.

| Évolution des loyers |          |          |          |
|----------------------|----------|----------|----------|
| Global France        |          |          |          |
| MENSUEL              |          | ANNUEL   |          |
| 2025                 | 2026     | 2025     | 2026     |
| 609,60 €             | 627,11 € | 7 315 €  | 7 525 €  |
| 2,87%                |          |          |          |
| Ile de France        |          |          |          |
| MENSUEL              |          | ANNUEL   |          |
| 2025                 | 2026     | 2025     | 2026     |
| 857,00 €             | 857,00 € | 10 282 € | 10 281 € |
| 0,00%                |          |          |          |
| Province             |          |          |          |
| MENSUEL              |          | ANNUEL   |          |
| 2025                 | 2026     | 2025     | 2026     |
| 513,00 €             | 537,00 € | 6 156 €  | 6 449 €  |
| 4,68%                |          |          |          |

Alors que le parc locatif privé enregistre une hausse alarmante, les loyers en résidences CROUS, censés offrir une alternative à tarification sociale, progressent de leur côté de 1,04% pour atteindre un coût moyen de 426,36€. Cette double augmentation illustre une réalité implacable : quel que soit le type de logement, les étudiant·e·s sont chaque année davantage mis·e·s à contribution, sans que les pouvoirs publics n'apportent de réponse à la hauteur de cette urgence.

Ces signaux sont parmi les plus révélateurs du désengagement de l'Etat dans la jeunesse et l'enseignement. Cette nouvelle augmentation s'inscrit dans la continuité d'une longue série de promesses non tenues en matière de logement étudiant. Rappelons qu'en 2017, Emmanuel Macron s'était engagé à faire construire 60 000 logements étudiants supplémentaires avant la fin de son premier mandat. Près de 10 ans plus tard et un mandat présidentiel supplémentaire, seuls 15,58% de cet objectif ont effectivement été atteints. Ce décalage considérable entre la promesse et la réalité traduit une absence durable de volonté politique d'investir dans le logement social étudiant, alors même que l'ensemble des organisations étudiantes alertent depuis des années sur l'urgence de la situation.

Face à ce sous-investissement chronique, les gouvernements Macron successifs ont fait le choix, année après année, d'une solution particulièrement cynique : faire payer le coût de leur propre désinvestissement aux étudiant·e·s elles-eux-mêmes. Cette hausse des loyers CROUS, qui touche des étudiant·e·s déjà en situation précaire, constitue de fait un transfert de charges inacceptable du budget de l'État vers celui des étudiant·e·s.

Le paradoxe est d'autant plus flagrant que seuls 5,82% des étudiant·e·s ont aujourd'hui accès à un logement CROUS. Un service public initialement pensé comme un rempart contre la précarité étudiante peine aujourd'hui à remplir ses missions principales, faute d'investissement de la part de l'Etat.

Cette charge financière place de nombreux·ses étudiant·e·s devant des choix impossibles : rester dans le foyer familial faute de moyens suffisants pour se loger de façon autonome, ce qui peut durablement entraver leurs choix d'orientation et de vie, ou se salarier pour financer leur loyer, alors même que le salariat étudiant demeure la première cause d'échec dans les études supérieures.

## II- LES TRANSPORTS

**254,14 €** Coût moyen pour les boursier·e·s

**278,59 €** Coût moyen pour les non-boursier·e·s

**+ 3,07%** Évolution par rapport à 2024 pour les boursier·e·s

**+ 2,29 %** Évolution par rapport à 2024 pour les non boursier·e·s

**9,92%** De différence entre les tarifs boursiers et non boursiers

Les transports en commun constituent un poste de dépense incontournable dans le budget étudiant, bien plus qu'un simple moyen de déplacement : ils conditionnent directement l'accès aux études supérieures ainsi que la capacité des étudiant·e·s à mener une vie sociale et culturelle digne. Cette année, le coût moyen des transports s'établit à 254,14€ pour les étudiant·e·s boursier·e·s, soit une évolution de 3,07% par rapport à l'année dernière, et à 278,59€ pour les non-boursier·e·s, soit une évolution de 2,29%

Ces chiffres, s'ils masquent des situations très différentes selon les territoires, révèlent une nouvelle fois une fracture sociale et géographique majeure dans l'accès à la mobilité étudiante. En effet, l'hétérogénéité des politiques tarifaires selon les territoires témoigne de l'absence totale de vision nationale cohérente en matière de mobilité étudiante.

| Évolution du coût des transports 2026 |              |          |                  |          |
|---------------------------------------|--------------|----------|------------------|----------|
| Évolution nationale                   |              |          |                  |          |
|                                       | Boursier·e·s |          | Non boursier·e·s |          |
|                                       | 2025         | 2026     | 2025             | 2026     |
|                                       | 246,57 €     | 254,14 € | 272,36 €         | 278,59 € |
| Différence                            | 3,07%        |          | 2,29%            |          |
| Évolution province                    |              |          |                  |          |
|                                       | Boursier·e·s |          | Non boursier·e·s |          |
|                                       | 2025         | 2026     | 2025             | 2026     |
|                                       | 180,41 €     | 188,83 € | 218,89 €         | 224,56 € |
| Différence                            | 4,66%        |          | 2,59%            |          |
| Évolution grandes villes              |              |          |                  |          |
|                                       | Boursier·e·s |          | Non boursier·e·s |          |
|                                       | 2025         | 2026     | 2025             | 2026     |
|                                       | 335,53 €     | 346,26 € | 335,53 €         | 346,34 € |
| Différence                            | 3,20%        |          | 3,22%            |          |

Alors que certaines collectivités, à l'image de villes ayant mis en place la gratuité totale des transports, démontrent qu'une autre politique est possible, de trop nombreuses agglomérations universitaires continuent d'imposer des tarifs annuels prohibitifs, dépassant parfois largement les 200€, représentant un véritable sacrifice pour des étudiant·e·s déjà précarisé·e·s.

De plus, les inégalités entre étudiant·e·s boursier·ère·s et non boursier·ère·s en matière d'accès aux transports révèlent un système à deux vitesses qui pénalise une part importante des étudiant·e·s. Ces dernier·ère·s, injustement exclu·e·s du dispositif des bourses tout en ne disposant pas de ressources suffisantes, se retrouvent confrontés à des tarifs excessivement élevés. La grande disparité des politiques tarifaires entre boursier·ère·s et non boursier·ère·s, disparité qui s'élève à 9,62% en moyenne, illustre l'absence d'une vision nationale cohérente en matière de mobilité étudiante.

Cette fracture tarifaire a des conséquences directes sur les choix d'orientation et les conditions de vie des étudiant·e·s : nombreux·ses sont celles et ceux qui renoncent à certaines formations ou limitent leurs déplacements pour réduire leurs frais de transport, participant ainsi directement à la reproduction des inégalités sociales et territoriales dans l'enseignement supérieur. La mobilité ne peut être considérée comme un luxe : elle constitue un préalable indispensable à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, ce qui justifie la revendication de l'UNEF d'une tarification sociale obligatoire et généralisée, pour arriver à terme à la gratuité des transports pour l'ensemble des jeunes en formation.

### III- L'ALIMENTATION

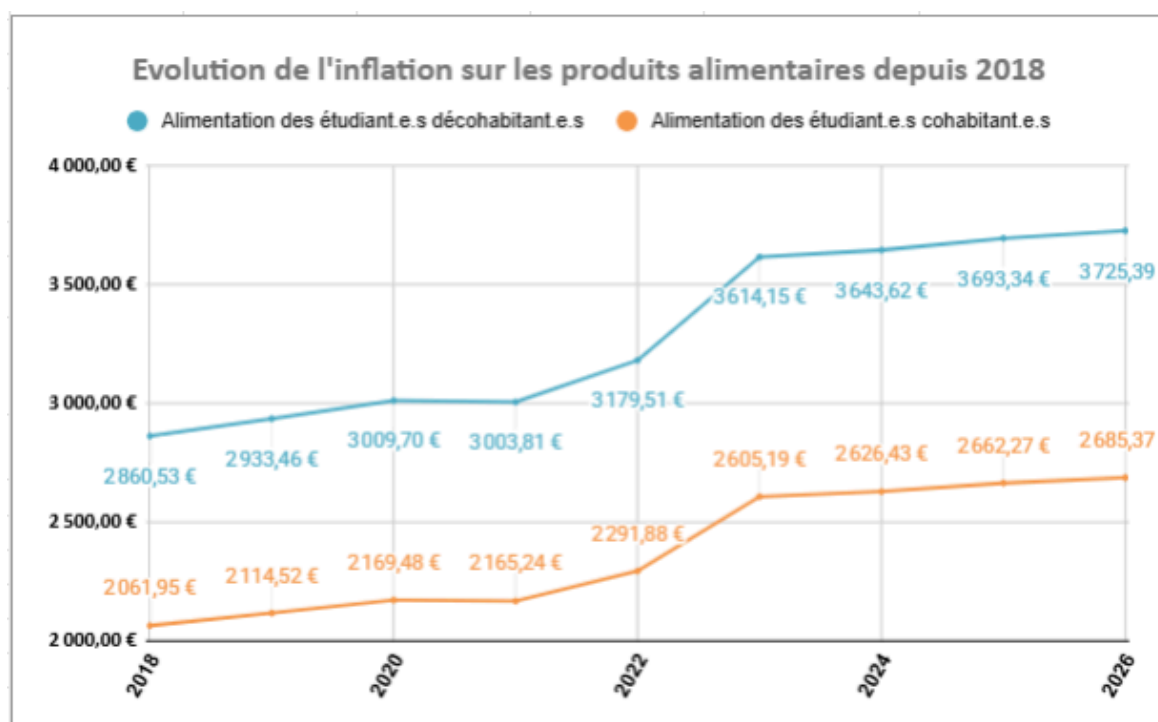
**+ 0,87 %** d'inflation sur les produits alimentaires en 1 an

**+ 30,4%** d'inflation sur les produits alimentaires en 10 ans

L'alimentation demeure une source de dépenses majeures pour les étudiant-e-s, et représente trop souvent le premier poste sur lequel ils et elles sont contraint-e-s de faire des sacrifices. Cette année, les prix des produits alimentaires augmentent de 0,87%. Si cette hausse peut sembler modérée en apparence, elle continue d'alourdir un budget déjà exsangue pour des centaines de milliers d'étudiant-e-s, et pousse mécaniquement vers une alimentation moins équilibrée, moins qualitative, et in fine délétère pour leur santé comme pour leur réussite universitaire.

En y regardant de plus près, on constate que cette évolution varie énormément selon les produits. Les produits essentiels pour une alimentation équilibrée voient leurs prix grimper : +1,04% pour les fruits, 0,59% pour les légumes, mais encore plus 6,08% pour la viande et 5,34% pour le poisson.

Lorsque l'accès aux fruits et légumes frais, à la viande ou au poisson devient trop coûteux, les étudiant-e-s se reportent sur une alimentation basée sur des féculents peu onéreux, avec des répercussions déjà bien documentées sur leur santé physique et mentale. Aujourd'hui, ce sont plus de 50% des étudiant-e-s qui déclarent sauter régulièrement des repas pour des raisons financières, un chiffre qui devrait alarmer bien plus qu'il ne le fait les pouvoirs publics.





L'inflation sur les produits alimentaires a explosé sous E. Macron. En effet, l'augmentation de 30.4% du coût des aliments a énormément pesé sur les étudiant·e·s, les files des distributions alimentaires se sont allongées et ces dernières constituent les bénéficiaires majoritaires de très nombreux organismes et associations de distribution alimentaire. Encore un point noir de ces dix ans qui a pesé très fortement sur les épaules des étudiant·e·s.

## **ENCART : LE REPAS À 1€ POUR TOU-TE-S, UNE MESURE POUR ACHETER LA PAIX SOCIALE SANS MOYENS, SANS PERSONNEL ET SANS STRUCTURE**

La généralisation annoncée du repas à 1€ pour l'ensemble des étudiant·e·s pouvait, sur le papier, constituer une avancée majeure dans la lutte contre la précarité alimentaire étudiante. Il s'agit d'une revendication historique de l'UNEF, obtenue durant la crise COVID, avant d'être restreinte aux étudiant·e·s boursier·ère·s en 2021. Dans une volonté de sauvegarder la place de son gouvernement, Sébastien Lecornu a décidé de (re) généraliser ce repas à 1€ sans y mettre les moyens financiers et humains suffisants.

Si le principe d'un accès universel au repas à 1€ a bien été acté, aucun investissement à la hauteur de cette ambition n'a été engagé. Le gouvernement ne met aujourd'hui que 50 millions d'euros sur la table, alors que les besoins réels sont estimés à 120 millions d'euros selon le CNOUS. Le réseau des œuvres, déjà structurellement sous-financé, ne dispose ni des infrastructures ni des moyens humains et financiers suffisants pour accueillir l'ensemble des étudiant·e·s qui souhaiteraient bénéficier de cette mesure.

Cette contradiction entre l'annonce d'une mesure universelle et l'absence de financement correspondant révèle la vraie nature de cette décision : il s'agit avant tout de répondre à une revendication historique du mouvement étudiant et de désamorcer une colère légitime.

Pendant ce temps, faute de moyens suffisants, les CROUS sont contraint·e·s d'augmenter les tarifs des formules en cafétéria. Si des négociations sont annoncées dans le cadre du PLF 2027, le financement actuel ne permet en aucun cas aux CROUS de faire de cette mesure une réalité viable, ni pour les étudiant·e·s, ni pour les personnel·le·s. Pour l'heure, le gouvernement est dans l'incapacité d'assurer aux organisations syndicales que les 120 millions d'euros nécessaires seront investis dans le budget de 2027. L'UNEF exige un investissement massif, immédiat et pérenne dans le réseau des CROUS, condition indispensable pour que la généralisation du repas à 1€ cesse d'être un simple effet d'annonce.

# PARTIE 4

## LES ÉTUDIANT-E-S PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ-E-S PAR CETTE AUGMENTATION

### I- LES ÉTUDIANT-E-S ÉTRANGER-ÈRE-S : PREMIÈRES VICTIMES DES POLITIQUES AUSTÉRITAIRES DU GOUVERNEMENT

| Situation                                                                  | Etudiant·e français·e non boursier·e décohabitant·e en France | Etudiant·e français·e boursier·e 0 bis décohabitant·e en France | Etudiant·e extracommunautaire arrivant pour la 1ère fois en France |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| RAC mensuel                                                                | 1 101,66 €                                                    | 876,27 €                                                        | 2 160,14 €                                                         |
| RAC annuel                                                                 | 13 219,89 €                                                   | 10 515,29 €                                                     | 25 921,67 €                                                        |
| Différence coût de la vie pour un·e étudiant·e étranger·e primo arrivant·e | 96,08%                                                        | 146,52%                                                         |                                                                    |

Cette partie de la population étudiante constitue, à l'heure actuelle, l'une des catégories les plus exposées à la précarité, que ce soit en raison de dépenses particulièrement élevées ou de ressources toujours plus limitées. Une triple précarité s'opère donc :

Une précarité administrative qui se manifeste notamment par le fait que ces dernier·ère·s sont régulièrement livré·e·s à elles-eux-mêmes face aux démarches nécessaires pour effectuer leurs études : demande ou renouvellement d'un titre de séjour, ouverture d'un compte en banque, lourdeur de démarches administratives en tout genre etc. De surcroît, à compter du 1er août 2026, le montant minimal de ressources exigé pour les étudiant·e·s étranger·ères sollicitant un visa pour études est fixé à 877,50 euros par mois.

Une précarité pédagogique, les difficultés que subissent les étudiant·e·s étranger·ère·s ne se limitent pas à leur précarité administrative mais aussi sur les bancs de l'université et dans leur mode d'apprentissage. Parmi les principales difficultés rencontrées figurent la barrière de la langue, qui peut rendre particulièrement complexe le suivi de cours magistraux dispensés exclusivement en français.

Enfin une précarité financière, conséquence directe des politiques du gouvernement depuis des années maintenant, et qui se manifeste par une explosion des dépenses chez les étudiant·e·s étranger·ère·s sommé·e·s de régler des sommes astronomiques pour entrer à l'université tout en perdant des ressources fondamentales. Cette précarisation assumée par le gouvernement creuse toujours plus la différence du coût de la vie entre étudiant·e·s français·e·s non boursier·ère·s et étudiant·e·s étranger·ère·s : 96,08% soit 1058,48€ de reste à charge supplémentaire par mois.

Plusieurs facteurs expliquent ce chiffre vertigineux : le premier est l'exclusion du système de bourses sur critères sociaux, qui plonge les étudiant·e·s étranger·ère·s dans une forte précarité. Contraint·e·s de se salarier, ils et elles ne peuvent travailler qu'à hauteur de 60 % du temps de travail d'un·e français·e, et ce chiffre tombe à 50 % pour les étudiant·e·s algérien·ne·s.

La récente suppression des APL est un véritable coup de massue pour des étudiant·e·s déjà dans une précarité extrême, contraint·e·s de faire des choix régulièrement entre des dépenses essentielles du quotidien et en logeant dans des habitations parfois insalubres. Cumulée à la généralisation des frais différenciés, ces politiques deviennent monnaie courantes depuis 2018 et s'inscrivent dans un contexte où les étudiant·e·s étranger·ère·s sont dans le viseur de l'extrême droite : en prenant ce chemin, le gouvernement répond directement à leur revendications.

## II- LES ÉTUDIANT·E·S D'OUTRE MER, LES GRAND·E·S OUBLIÉ·E·S DES POLITIQUES PUBLIQUES

Encore une fois, les étudiant·e·s ultramarin·e·s sont particulièrement touché·e·s par la précarité étudiante. Ils et elles comptent parmi les profils les plus exposés à la précarité au sein de la population étudiante. Ainsi, en 2026, l'écart moyen du coût de la vie entre un·e étudiant·e vivant en hexagone et un·e étudiant·e dans les DROM s'établit à 2,54% de plus pour les non boursier·ère·s et de 6,94% pour les boursier·ère·s. Concrètement c'est 314,36€ de dépenses supplémentaires par an pour les non boursier·ère·s et 408,53€ pour les boursier·ère·s.

|                                                                       | Etudiant·e boursier·e échelon 5<br>décohabitant·e province<br>métropole |            | Etudiant·e boursier·e<br>échelon 5 décohabitant·e<br>DROM |            | Etudiant·e non boursier·e<br>décohabitant·e province<br>métropole |             | Etudiant·e non boursier·e<br>décohabitant·e DROM |             |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------|-------------|
| Les dépenses                                                          | 2025-2026                                                               | 2026-2027  | 2025-2026                                                 | 2026-2027  | 2025-2026                                                         | 2026-2027   | 2025-2026                                        | 2025-2026   |
|                                                                       | Le reste à charge                                                       |            |                                                           |            | Le reste à charge                                                 |             |                                                  |             |
| RAC annuel                                                            | 5 662,38 €                                                              | 5 887,48 € | 5 305,06 €                                                | 6 296,01 € | 12 094,92 €                                                       | 12 381,59 € | 11 704,30 €                                      | 12 695,96 € |
| RAC mensuel                                                           | 471,87 €                                                                | 490,62 €   | 442,09 €                                                  | 524,67 €   | 1 007,91 €                                                        | 1 031,80 €  | 975,36 €                                         | 1 058,00 €  |
| Différence coût<br>de la vie entre<br>boursier·e et<br>non boursier·e | 6,94%                                                                   |            |                                                           |            | 2,54%                                                             |             |                                                  |             |

Cette situation s’accompagne également d’un manque criant de prise en compte des spécificités que vivent les étudiant·e·s ultramarin·e·s dans le système actuel d’aides sociales. Le complément de bourse de 30 euros obtenu par l’UNEF en 2023, mis en place pour les étudiant·e·s ultramarin·e·s reste largement dérisoire au regard de l’ampleur de la précarité qui touche cette partie de la population étudiante. L’urgence de la situation vécue par les étudiant·e·s ultramarin·e·s impose une action immédiate : l’État doit cesser de considérer les territoires d’Outre Mer comme des territoires de seconde zone. Cela fait des années que l’UNEF met en avant les différences drastiques du coût de la vie entre l’Hexagone et les DROM, et revendique une hausse urgente de 200 € du complément de bourse. Pour autant, aucun investissement supplémentaire n’a été mis sur la table pour rattraper cet écart.

Cette précarité se superpose à un accès difficile aux services publics et une absence de volonté politique de l’Etat d’investir réellement dans le réseau des œuvres sur ces territoires. Il est indispensable, de construire des logements CROUS, de développer les structures de restauration universitaire et de renforcer la présence des services sociaux du CROUS.

Cependant, cet investissement ne doit pas se limiter uniquement au réseau des œuvres mais plus globalement aux établissements universitaires. Pour une grande partie de la jeunesse ultramarine, faire des études rime avec un déménagement à plusieurs milliers de kilomètres du à un manque de certaines filières notamment en master, entraînant des coûts exorbitants. Les jeunes vivant dans ces territoires doivent avoir le choix de leurs études sans devoir déboursier des milliers d’euros.

### III- LES DIFFÉRENCES DU COÛT DE LA VIE ENTRE LES FEMMES ET ASSIGNÉ·E·S ET LES HOMMES

Une analyse des différences de coût de la vie entre les femmes et assigné·e·s et hommes est absolument nécessaire afin de mettre en évidence les écarts de coût de la vie entre les femmes et personnes assignées femmes, d’une part, et les hommes, d’autre part. Loin d’être anecdotiques, ces disparités s’inscrivent dans un système genré et patriarcal qui structure notre système universitaire mais plus largement notre société elle-même. Les données de cette année mettent ainsi en évidence un surcoût annuel de 862,05 euros pour les femmes et personnes assignées femmes par rapport aux hommes, soit un écart de 182,58 %.

| Différence de coût de la vie entre femmes et assigné·e·s et hommes |            |          |            |          |
|--------------------------------------------------------------------|------------|----------|------------|----------|
|                                                                    | 2025-2026  |          | 2026-2027  |          |
|                                                                    | Femme      | Homme    | Femme      | Homme    |
| Mensuel                                                            | 110,02 €   | 39,34 €  | 111,18 €   | 39,35 €  |
| Annuel                                                             | 1 320,21 € | 472,06 € | 1 334,21 € | 472,16 € |
| Différence                                                         | 848,15€    |          | 862,05€    |          |
|                                                                    | 182,58%    |          |            |          |

De surcroît, l'existence de la « taxe rose », qui se manifeste par des écarts de prix entre les produits destinés aux femmes et personnes assignées femmes et ceux destinés aux hommes, engendre un surcoût supplémentaire pour les étudiantes et personnes assignées femmes, notamment en matière de dépenses d'hygiène et de soins. Ces dépenses supplémentaires sont loin d'être anodines. Elles s'inscrivent dans un système patriarcal qui impose aux femmes et aux personnes assignées femmes des normes sociales, corporelles et esthétiques particulières, les conduisant à supporter des dépenses supplémentaires afin de se conformer aux attentes et aux injonctions imposées par la société.

Le constat selon lequel de plus en plus de jeunes sont confronté·e·s à la précarité menstruelle se confirme année après année. Face à cette situation, il est essentiel de lutter à la racine de ces discriminations, notamment en combattant l'existence de la « taxe rose », mais aussi en améliorant l'accès aux soins, en particulier gynécologiques, au sein des lieux universitaires. Il est également nécessaire de renforcer les aides financières destinées aux femmes et aux personnes assignées femmes afin de compenser les dépenses supplémentaires liées au genre.

**FOCUS : Personnes menstruées**

La précarité menstruelle illustre très bien ces inégalités durablement installées. En 2026, le surcoût annuel lié aux menstruations s'élève cette année à 284,31€. Cette différence s'est creusée pendant plusieurs années, dans un contexte où le gouvernement a fait miroiter pendant de longs mois le remboursement des protections périodiques pour les personnes de moins de 26 ans, avant de finalement le mettre en place pour la rentrée 2027, soit 2 ans après l'annonce officielle. Alors que beaucoup de personnes menstruées doivent faire le choix entre un repas ou un paquet de protections périodiques, le remboursement des protections est une mesure de bon sens et revendiquée de longue date par les organisations étudiantes. Cependant, dans un contexte où beaucoup de jeunes ne sont pas couvert·e·s par une mutuelle faute de moyens, l'UNEF revendique un remboursement à 100% de ces protections et non 60% comme actuellement.

| Coût personnes menstruées |                    |                        |
|---------------------------|--------------------|------------------------|
|                           | Personne menstruée | Personne non-menstruée |
| Coût moyen annuel         | 317,07 €           | 32,76 €                |
| Différence                | 284,31 €           |                        |

## **Méthodologie :**

Afin de définir une différence du coût de la vie entre les étudiant-e-s femmes et assigné-e-s femmes et les étudiants hommes, nous avons pris en compte des postes de dépenses dont le montant diffère en fonction du genre et des normes sociales : épilation, maquillage, taxe rose sur l'habillement, ... De la même façon, nous avons évalué les postes de dépenses d'une personne menstruée afin d'établir un reste à charge. Attention ! : la méthodologie de calcul de la différence du coût de la vie entre les étudiantes et les étudiants n'est pas la même que celle de l'évolution globale du coût de la vie, il est donc inutile de comparer les chiffres entre eux.

# **PARTIE 5**

## **LA POLITIQUE D'E. MACRON : LE PIRE BILAN POUR LES ÉTUDIANT-E-S DEPUIS LE DÉBUT DE L'ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA VIE**

### **I- LE SEUL BILAN D'E. MACRON : L'AUGMENTATION DE PLUS DE 35% DU COÛT DE LA VIE DES ÉTUDIANT.E.S**

Depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir en 2017, le coût de la vie étudiante n'a cessé d'augmenter, année après année, dans une trajectoire continue qui n'a, à aucun moment, connu de véritable inflexion. Cette année, cette hausse atteint 35,84% depuis 2017, un chiffre qui, à lui seul, résume l'échec total des politiques menées en direction de la jeunesse depuis dix ans.

Cette augmentation n'est pas qu'une donnée statistique : elle se traduit très concrètement, dans le quotidien de millions d'étudiant-e-s, par une intensification continue de la précarité. Elle se matérialise par un nombre croissant de situations d'urgence prises en charge par les CROUS, par une explosion du recours au salariat étudiant pour compenser l'insuffisance des aides sociales, ou encore par le renoncement, pour un nombre toujours plus important d'étudiant-e-s, à des besoins pourtant essentiels comme l'alimentation ou la santé.

À cette hausse continue s'ajoute un empilement de décisions politiques qui n'ont eu de cesse d'aggraver la situation plutôt que de la résoudre : refus réitéré d'inscrire durablement le repas à 1€ dans une politique financée à la hauteur des besoins, hausses successives des frais d'inscription et de la CVEC, mise en place de frais différenciés pour les étudiant-e-s étranger-ère-s, ou encore abandon des promesses de construction de logements étudiants. Dix ans après l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, le constat est sans appel : jamais les étudiant-e-s n'ont été aussi précaires, et jamais le décalage entre les discours présidentiels sur la jeunesse et la réalité vécue par les étudiant-e-s n'a été aussi flagrant.

## II- LA VIE ÉTUDIANTE COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT DES POLITIQUES BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT

**- 3,47%**

d'investissement par étudiant en euros constants depuis 2017 dans le programme 231

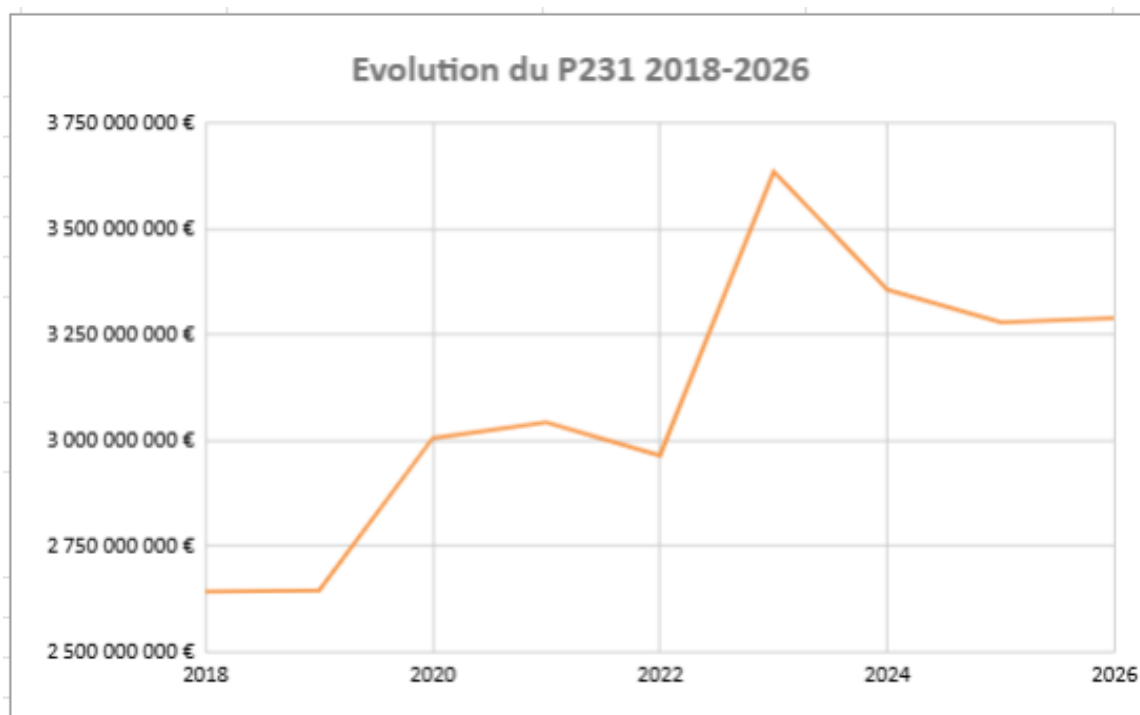
Au-delà des discours et des effets d'annonce, l'analyse des crédits réellement engagés par l'État dans la vie étudiante confirme cette trajectoire de désengagement. Le programme 231, qui finance l'ensemble des politiques de vie étudiante, bourses sur critères sociaux, aides indirectes, santé étudiante, activités associatives, culturelles et sportives, connaît une baisse de 3,47% depuis 2017, une baisse qui illustre, chiffres à l'appui, le renoncement du gouvernement à investir dans la jeunesse à la hauteur des enjeux.

|                                                                                | PLF 2018        | PLF 2019        | PLF 2020        | PLF 2021        | PLF 2022        |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Aides directes</b>                                                          | 2 222 061 498 € | 2 234 015 066 € | 2 471 235 453 € | 2 505 237 625 € | 2 393 618 166 € |
| <b>Aides indirectes</b>                                                        | 265 507 607 €   | 258 850 135 €   | 374 283 423 €   | 376 251 971 €   | 387 039 302 €   |
| <b>Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</b> | 59 176 133 €    | 57 907 093 €    | 59 935 061 €    | 60 530 679 €    | 81 079 642 €    |
| <b>Pilotage et animation du programme</b>                                      | 97 007 552 €    | 94 837 609 €    | 100 722 479 €   | 101 558 254 €   | 103 243 793 €   |
| <b>Totaux</b>                                                                  | 2 643 752 790 € | 2 645 609 903 € | 3 006 176 416 € | 3 043 578 529 € | 2 964 980 903 € |
| <b>Evolution</b>                                                               | 0,04%           | 0,07%           | 13,63%          | 1,24%           | -2,58%          |

|                                                       | 2023 PLF           | 2024 PLF           | 2025 PLF           | 2026 PLF           |
|-------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Aides directes</b>                                 | 3 041 580 728,00 € | 2 658 635 083,00 € | 2 538 437 884,00 € | 2 503 773 035,00 € |
| <b>Aides indirectes</b>                               | 407 151 152,00 €   | 492 494 116,00 €   | 530 894 116,00 €   | 572 783 046,00 €   |
| <b>Santé des étudiants et activités associatives,</b> | 80 557 176,00 €    | 93 914 295,00 €    | 93 914 295,00 €    | 94 016 960,00 €    |
| <b>Pilotage et animation du programme</b>             | 107 125 389,00 €   | 112 362 916,00 €   | 117 162 916,00 €   | 119 151 814,00 €   |
| <b>Totaux</b>                                         | 3 636 414 445,00 € | 3 357 406 410,00 € | 3 280 409 211,00 € | 3 289 724 855,00 € |
| <b>Evolution</b>                                      | 22,65%             | -7,67%             | -2,29%             | 0,28%              |



Cette baisse intervient alors même que le nombre d'étudiant·e·s dans l'enseignement supérieur continue d'augmenter, et alors que la précarité étudiante n'a jamais été aussi documentée et alarmante. Ce désinvestissement se traduit concrètement par une stagnation des montants de bourses sur critères sociaux bien inférieure à l'évolution du coût de la vie, par un sous-financement chronique du réseau des oeuvres qui l'empêche de remplir pleinement ses missions de logement, de restauration et d'accompagnement social, ainsi que par l'absence de toute réforme structurelle du système de bourses, pourtant annoncée et attendue depuis de nombreuses années par l'ensemble du milieu étudiant.



Le pic de 2023 s'explique car au plus fort de la mobilisation contre la réforme des retraites et à la suite de la forte mobilisation de la jeunesse, le gouvernement avait promis "plus de 500 millions d'euros dans la vie étudiante, dès la rentrée 2023". Encore une fois, le gouvernement a sciemment menti aux étudiant·e·s en annonçant en grande pompe une réforme non seulement insuffisante mais sur laquelle il a délibérément menti. Ainsi, le gouvernement a fait adopté lors de la loi de finances 2024 une évolution accordée à la Vie Étudiante (Programme 231) de seulement 220,9 millions d'euros contrairement aux 500 millions annoncés, soit 279 millions de moins.

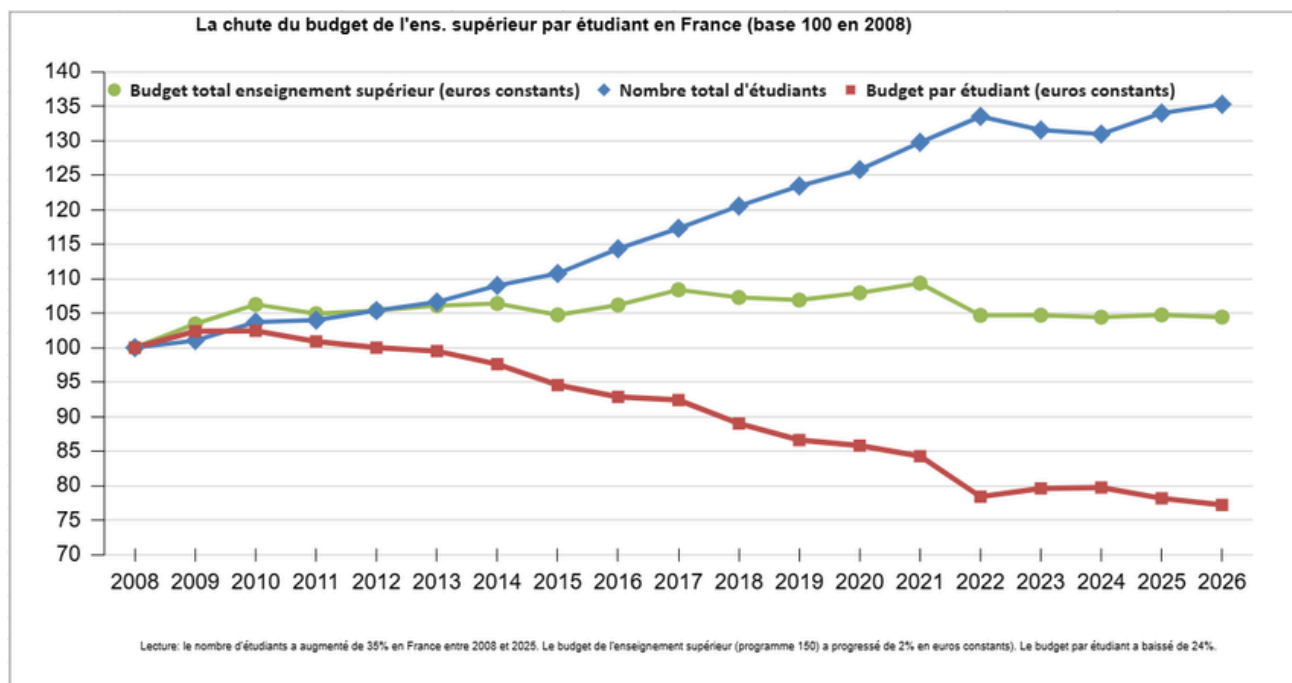
Ce choix budgétaire n'est pas neutre : il révèle une politique délibérée consistant à faire de la jeunesse la variable d'ajustement des arbitrages budgétaires de l'État, plutôt que d'en faire une priorité nationale. Alors que le gouvernement s'était engagé, sous la pression de la mobilisation étudiante, à investir plusieurs centaines de millions d'euros supplémentaires dans les aides sociales, les montants réellement débloqués demeurent, une nouvelle fois, largement inférieurs aux annonces. Dix ans après l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, ce désinvestissement chronique du programme 231 constitue l'un des marqueurs les plus révélateurs d'un bilan globalement défavorable à la jeunesse, et appelle, de toute urgence, une rupture radicale avec les politiques budgétaires menées jusqu'ici.

## Méthodologie :

Pour calculer l'évolution du budget par étudiant du programme 231, nous avons repris les chiffres des PLF des années des deux mandats d'E. Macron et avons pondéré ce dernier avec le nombre d'étudiant-e-s et l'augmentation du coût de la vie pour obtenir un chiffre d'évolution en euros constants.

## III- LE VRAI BILAN D'E. MACRON : UN GRAND DÉSINVESTISSEMENT DE L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE

Depuis l'arrivée d'E Macron au pouvoir, l'investissement en euros constant par étudiant-e n'a cessé de baisser et l'État n'a cessé de désinvestir dans les universités, préférant investir dans les écoles privées. Des économistes ont fait les calculs de l'investissement dans l'enseignement supérieur en euros constant.<sup>2</sup>



Les chiffres sont donc particulièrement clairs et montrent une explosion du nombre d'étudiant-e-s depuis 2017, avec une augmentation de quasiment 35% du nombre d'étudiant-e-s et une stagnation du budget global en euros constant, le budget par étudiant-e-s s'effondre. Cela se constate sur les campus universitaires, les budgets des bibliothèques ont chuté, les universités embauchent majoritairement des contractuel-le-s ou des vacataires, des heures de cours sont largement supprimées et des places en licence sont fermées, voire dans certains cas, les universités vont jusqu'à fermer des formations entières et notamment des masters. Les coupes budgétaires sont donc catastrophiques pour les personnel-le-s et les étudiant-e-s qui sont les premier-ère-s à subir les conséquences de ce désinvestissement

Cette politique de désinvestissement a aussi été préparée par les politiques de sélection à l'entrée de la licence et du master. En effet, Parcoursup et MonMaster ont permis d'accompagner la suppression des places dû au désinvestissement de l'État en sélectionnant les jeunes et en permettant la réduction des capacités d'accueil empêchant l'accession de nombreux jeunes à l'université. Conséquences de ces politiques, les universités se sont mises à chercher des financements non pérennes comme des appels à projet ou des financements issus des entreprises privées, ces financements menaçant clairement les libertés académiques.

Le bilan d'E. Macron n'est donc pas que la précarisation des étudiant-e-s mais bien de tout l'enseignement supérieur public.

## IV- LA HAUSSE DES FRAIS D'INSCRIPTION : L'AUTRE FACETTE DU DÉSINVESTISSEMENT DE L'ÉTAT

**+ 5,34%** de hausse du coût de la vie étudiante si les frais d'inscription étaient multipliés par 5

Comme dernier projet avant son départ, le gouvernement d'E Macron prépare le terrain à l'augmentation généralisée des frais d'inscription. Tout d'abord, la multiplication par 16 des frais d'inscription des étudiant-e-s étranger-ère-s a été un premier coup de butoir dans le concept d'université accessible et gratuite. Cette année, deux rapports ont, en parallèle des frais d'inscription des étudiant-e-s étranger-ère-s, plébiscité une augmentation des frais d'inscription généralisée, le rapport en février de l'IGESR et surtout, le rapport des assises du financement de l'université. Ce dernier préconise de multiplier par 5 les frais d'inscriptions actuels :

| Frais d'inscription en cas d'augmentation à hauteur du projet des assises du financement des universités |          |                    |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------|------------|
| Diplôme                                                                                                  | Actuelle | Projet des assises | Avec CVEC  |
| Licence                                                                                                  | 178,00 € | 890,00 €           | 995,00 €   |
| Master                                                                                                   | 255,00 € | 1 270,00 €         | 1 375,00 € |
| Doctorat                                                                                                 | 397,00 € | 1 985,00 €         | 2 090,00 € |

Les nouveaux montants envisagés pour accéder à l'université seraient clairement un levier de sélection sociale qui empêcheraient de très nombreuses personnes d'accéder à l'université. Cette mesure accompagnerait toutes les mesures de sélection mises en place depuis le premier quinquennat d'E. Macron avec ParcoursSup et MonMaster. L'objectif clair et assumé serait de fermer les universités aux jeunes issus des classes populaires ne pouvant pas payer des montants aussi élevés pour entrer à l'université.

L'augmentation des frais d'inscription telle que proposée par les assises du financement des universités pourrait engendrer une hausse catastrophique du coût de la vie étudiante et de facto de la précarité étudiante empêchant des milliers d'étudiant·e·s d'accéder à l'université ou les obligeant à s'endetter ou purement et simplement abandonner les études. Cette augmentation du coût de la vie étudiante se chiffrerait à 5.34%, un chiffre vertigineux, attaque ultime portée aux étudiant·e·s, déjà laissé·e·s exsangues par ces 10 années de mandat d'E. Macron.

| Situation                 | Avec les frais d'inscription actuels | Avec les frais d'inscription proposés par les assises |
|---------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| RAC annuel                | 13 336,35 €                          | 14 048,35 €                                           |
| RAC mensuel               | 1 111,36 €                           | 1 170,70 €                                            |
| Différence coût de la vie | 5,34%                                |                                                       |

Cette hausse généralisée veut aussi faire oublier aux universités le désinvestissement massif de l'État en faisant miroiter une rentrée d'argent massive grâce à cette hausse. Cela est évidemment une illusion, l'augmentation des frais d'inscription ne permettra jamais de rattraper le besoin de financement de l'Etat. Par ailleurs, la baisse automatique du nombre d'étudiant·e·s va faire largement baisser les recettes que pourraient attendre les universités.

# **PARTIE 6**

## **UN PROJET DE SOCIÉTÉ À APPLIQUER POUR LA JEUNESSE URGEMMENT, TOUJOURS IGNORÉ PAR LE GOUVERNEMENT**

### **I- L'ALLOCATION D'AUTONOMIE DE 1288 EUROS PAR MOIS ET LA MISE EN PROTECTION SOCIALE COMME SEULES RÉPONSES STRUCTURELLES À LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE**

#### **UN STATUT SOCIAL PROTECTEUR POUR LA JEUNESSE**

##### **La mise en place d'un statut social étudiant**

L'UNEF revendique depuis des décennies la mise en place d'un statut social étudiant qui permettrait l'ouverture de droits pour tou-te-s. En effet, aujourd'hui, les étudiant-e-s sont majeur-e-s juridiquement mais ne le sont pas socialement. De fait, être étudiant-e ne signifie pas avoir des droits rattachés au statut et notamment des droits sociaux. Pour permettre à tou-te-s les jeunes qui le veulent d'accéder à l'enseignement supérieur sans que sa situation sociale ne constitue un frein, l'étudiant-e doit bénéficier d'un statut social protecteur.

Ce statut social devra ouvrir des droits tels que le droit à la réussite universitaire, le droit à la santé ou encore le volet financier du statut qu'est l'allocation d'autonomie.

##### **Gratuité des transports pour les jeunes**

L'accès à la gratuité des transports est un des facteurs nécessaires pour garantir l'émancipation de la jeunesse. Pouvoir se déplacer gratuitement de son lieu d'études à son logement, aux lieux culturels, sociaux, est essentiel pour qu'un-e jeune puisse débiter sa vie d'adulte de la façon dont il ou elle le souhaite et que le coût de la mobilité ne constitue pas un frein à son accession à l'autonomie.

##### **Encadrement des loyers**

Trop peu de villes encadrent leurs loyers et les étudiant-e-s font partie des locataires les plus précaires et leur loyer représente 60% de leur budget. Ils et elles sont impacté-e-s par des loyers toujours plus élevés. Une politique publique locative en faveur d'une protection des plus précaires, dont les étudiant-e-s, contribuerait fortement à une réduction de la précarité.

# L'ALLOCATION D'AUTONOMIE : SEULE RÉPONSE STRUCTURELLE À LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

L'allocation d'autonomie constitue le volet financier du statut social étudiant. Pour garantir l'émancipation des étudiant-e-s, il est essentiel pour chacun-e d'avoir une situation financière permettant cette émancipation. L'Allocation d'autonomie est donc un volet important du statut social étudiant.

## **Une allocation pour tou-te-s :**

L'universalité de l'allocation est un critère central de notre projet. En effet, l'émancipation des jeunes doit aussi être permise pour les étudiant-e-s que les familles ont les moyens d'aider financièrement mais dont les choix d'avenir sont différents. Chaque jeune doit pouvoir avoir les moyens de faire ses propres choix d'avenir et les difficultés financières ne doivent pas constituer une entrave. Le salariat ne doit plus constituer une condition de l'autonomie, c'est à l'Etat de garantir le droit de chaque jeune de pouvoir s'émanciper de son carcan familial.

## **Un montant suffisant pour réussir ses études :**

Aujourd'hui, le reste à charge d'un-e étudiant-e est de 1300,00 € par mois et le montant des bourses est largement insuffisant pour permettre aux boursier-ère-s de s'en sortir. De plus, 74% des étudiant-e-s sont exclu-e-s du système de bourse ce qui les contraint de se salarier et de dépendre fortement des aides familiales. Les étudiant-e-s doivent pouvoir se consacrer entièrement à leurs études et à la construction de leur avenir. Il est donc nécessaire que le montant de l'allocation d'autonomie puisse permettre à chacun-e de vivre décemment. Nous revendiquons donc que le montant soit calculé au niveau du seuil de pauvreté, soit 1288 euros pour 2026, qui est pour la première fois, inférieur au reste à charge mensuel. Cela démontre donc la gravité de l'explosion du coût de la vie, que même l'Allocation d'Autonomie ne peut plus couvrir dans son intégralité aujourd'hui.

Ce montant doit être accompagné d'une revalorisation des APL de minimum 20% pour permettre d'atteindre le budget mensuel d'un-e étudiant-e notamment en Ile de France.

## **II- RÉINVESTISSEMENT MASSIF DE L'ÉTAT DANS LES CROUS**

La précarisation du réseau des œuvres entache sa capacité à lutter contre la précarité étudiante et à relancer une politique de rénovation et de construction de logements ou de structures de restauration ambitieuse. De plus, l'État s'est targué de la création de fonds d'urgence de solidarité pour aider les CROUS les plus en difficulté, cependant cette mesure est une imposture absolue puisque seulement 10,8 millions ont été dégagés, ce qui couvre à peine le déficit d'un des trois CROUS en déficit grave.

Nous voyons bien qu'encore une fois, quand il s'agit des étudiant·e·s, le gouvernement se contente d'effets d'annonce sans aucun fond, ce qui est d'autant plus intolérable quand il est évident que seul le CROUS peut faire face à la précarité étudiante de manière structurelle via ses trois premières missions, le logement la restauration et les aides sociales. En réalité, le gouvernement a présenté cette année encore un budget "pansement" pour le réseau des œuvres dont l'augmentation n'est dû qu'à la compensation mécanique de l'augmentation des dépenses de fluides, l'augmentation du point d'indice et la généralisation du repas à 1 euros pour tous les étudiant·e·s.

L'UNEF estime que ce budget est indigne des missions portées par les CROUS et qu'une véritable politique de financement devrait être reprise, cette politique prendrait à la fois en compte les réalités territoriales des CROUS et les besoins de financer des projets dans les sites hors des grandes villes universitaires, mais également les difficultés financières des CROUS et le besoin de remettre les budgets à l'équilibre sans penser à rendre les CROUS et leur modèle économique rentable.

Encore trop peu de projets de rénovations et de constructions seront menés à bien cette année. Cela montre bien le sous-investissement qui pétrifie le CROUS dans l'ensemble de ses missions. L'UNEF alerte depuis plus d'une décennie sur les dangers du désinvestissement massif, le besoin de lancer des grands projets et de financer le réseau à hauteur de ce dont les étudiant·e·s ont besoin, en cohérence avec la démocratisation de l'enseignement supérieur. C'est pour cela que l'UNEF exige un financement pérenne et à hauteur des besoins du réseau des œuvres.

### **III- POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR GRATUIT ET OUVERT À TOU·TE·S**

## **ABOLIR LES FRAIS D'INSCRIPTION DIFFÉRENCIÉS DANS LES UNIVERSITÉS POUR LUTTER CONTRE LA SÉLECTION SOCIALE**

Cette année 2026 a été marquée par la mise en œuvre du décret relatif à la généralisation des frais d'inscription différenciés pour les étudiant·es étranger·es (hors UE). Cette xénophobie et ce racisme, qui ne disent pas leur nom et utilisent des voies détournées pour s'exprimer, viennent toucher les étudiant·es étranger·ères en les précarisant toujours davantage, avec des frais d'inscription de 2 902€ pour une licence (contre 175 € pour un·e étudiant·e européen·ne) et de 3 950 € pour un master (contre 255 € pour un·e étudiant·e européen·ne). Cette mesure est dramatique de par la précarité étudiante qu'elle crée, en imposant une dépense supplémentaire à une partie de la population étudiante déjà touchée de plein fouet par la précarité, et vient exprimer un racisme et une xénophobie directement dirigés contre des jeunes. Et pourtant, en 2024, les étudiant·es extra-communautaires représentaient déjà 62%<sup>3</sup> des bénéficiaires des aides d'urgence ponctuelles du CROUS, témoignant d'une précarité déjà bien à l'œuvre au sein de cette partie de la population étudiante.



Le gouvernement tente de le justifier par la crise financière des universités, qu'il a lui-même créé cette crise de toutes pièces en détruisant le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'UNEF exige l'abrogation immédiate et sans condition de ce dispositif xénophobe et raciste et appelle la communauté universitaire et les personnalités politiques à faire front derrière les étudiant·e·s étranger·ère·s.

## **SUPPRIMER LA CVEC ET INVESTIR MASSIVEMENT DANS LA VIE ÉTUDIANTE POUR PERMETTRE UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE**

Créée en 2018 par le gouvernement d'Édouard Philippe, dans la droite ligne de la destruction du modèle libre et quasi-gratuit de l'enseignement supérieur et de la mise en place de la sélection à l'université publique, la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) est une taxe dont l'opacité n'est plus à prouver, huit ans après sa mise en œuvre. Son système demeure toujours plus injuste et précarisant pour des étudiant·e·s déjà lourdement touché·e·s par la précarité. En effet, alors qu'elle représentait un coût de 90 euros lors de sa mise en œuvre, elle est aujourd'hui fixée à 105 euros, soit une augmentation de 16,67 % en seulement huit ans.

Cette taxe illustre à elle seule la politique des innombrables gouvernements d'Emmanuel Macron : utiliser les étudiant·e·s comme des variables d'ajustement budgétaire, que l'on peut librement solliciter afin de pallier la faillite organisée de toutes pièces, notamment en matière de financement de la vie étudiante, mais aussi plus largement du système universitaire français.

L'UNEF revendique la suppression pure et simple de la CVEC et exige que le service public de la vie étudiante soit financé, comme il se doit, par l'État. Ce dernier ne doit pas faire peser la charge de son propre sous-financement de la vie étudiante sur des étudiant·e·s déjà très lourdement appauvri·e·s après près de dix ans de politique menée par E. Macron.

## **LA FIN DE LA SÉLECTION DANS LES UNIVERSITÉS POUR PERMETTRE L'ÉMANCIPATION DE LA JEUNESSE**

L'année 2026 pour les dispositifs de sélection que constituent Parcoursup et Mon Master est celle qui a laissé sur le carreau le plus grand nombre d'étudiant·e·s depuis la création de ces deux plateformes, respectivement en 2018 et en 2023.

Les coupures budgétaires successives dans l'enseignement supérieur et à la recherche, ont entraîné une suppression massive de places et de formations, que ce soit en licence ou en master, avec 10 300 places en moins par rapport à 2025 sur Parcoursup<sup>4</sup>

Cette sélection toujours plus grande à l'entrée de l'enseignement supérieur laisse tous les ans des dizaines de milliers de jeunes sur le bas côté, ne leur laissant pas d'autres choix que de trouver un travail précaire ou de se tourner vers le privé et se surendetter afin de pouvoir payer les frais d'inscriptions exorbitants.

Face à l'urgence, l'UNEF revendique la mise en place d'un plan afin de permettre la création d'un minimum de 130 000 places en premier cycle universitaire et de 30 000 places en master d'ici cinq ans, sur l'ensemble du territoire afin de permettre une meilleure répartition territoriale de l'enseignement supérieur. Pour accueillir ces étudiant.e.s, la création de trois universités de tailles moyennes, de 8 000 à 30 000 places, est essentiel, tout comme la rénovation des bâtis déjà existants. L'UNEF revendique également, dès cette année, la création de 20 000 places dans les formations de type BTS, BUT et IFSI, ainsi que de 12 000 places en master et de 50 000 places en licence pour pallier la baisse de capacités d'accueil sur l'ensemble du territoire.

Enfin, l'UNEF revendique la suppression de Parcoursup et de Mon Master, ainsi que la fin de toute logique de sélection à l'entrée de l'université.

## **FINANCER LES UNIVERSITÉS PAR L'IMPÔT À HAUTEUR DES BESOINS**

La question du financement de l'enseignement supérieur à hauteur des besoins est centrale. La seule pérennité possible est le financement par l'État par le biais de la subvention pour charge de service public. Cette subvention de charge de service public doit être financée par le biais de l'impôt. L'UNEF revendique, en effet, que les formations d'enseignement supérieur doivent être financées par l'impôt.

Aujourd'hui l'ensemble des organisations syndicales professionnelles et étudiantes s'engagent à dire qu'il manque 8 milliards d'euros dans l'enseignement supérieur. Il est possible de trouver ces 8 milliards d'euros de manière assez facile dans le crédit d'impôt-recherche. Le CIR est particulièrement critiqué et pointé du doigt pour son inefficacité et son statut de niche fiscale. Sa fin permettrait donc le financement revendiqué par l'UNEF depuis des années dans les universités.

Le sous-financement chronique de l'enseignement supérieur a eu de très lourdes conséquences sur la qualité de la formation et sur la qualité de vie des enseignant.e.s et des étudiant.e.s. Il est donc plus que nécessaire de réinjecter dans le système 8 milliards d'euros puis 1.5 milliard d'euros par an afin que nos conditions de vie et d'études soient justes. Cet investissement doit être financé par l'impôt et non par la poche des étudiant.e.s. La remise en place d'un impôt sur la fortune permettrait d'avoir cette augmentation annuelle du budget de l'enseignement supérieur de 1.5 milliard d'euros.

# ANNEXE

|                                       |                                          | Etudiant·e boursier·e<br>échelon 0bis<br>décohabitant·e en<br>province |            | Etudiant·e non<br>boursier·e<br>décohabitant·e dans<br>une grande ville |             | Etudiant·e non<br>boursier·e<br>décohabitant·e en<br>province |             | Etudiant·e boursier·e<br>échelon 0bis cohabitant·e en<br>IDF |            |
|---------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------|------------|
| Les dépenses                          |                                          | 2025                                                                   | 2026       | 2025                                                                    | 2026        | 2025                                                          | 2026        | 2025                                                         | 2026       |
| Dépenses<br>obligatoires              | Frais<br>d'inscriptions                  | 0,00 €                                                                 | 0,00 €     | 178,00 €                                                                | 178,00 €    | 178,00 €                                                      | 178,00 €    | 0,00 €                                                       | 0,00 €     |
|                                       | CVEC                                     | 0,00 €                                                                 | 0,00 €     | 105,00 €                                                                | 105,00 €    | 105,00 €                                                      | 105,00 €    | 0,00 €                                                       | 0,00 €     |
| Dépenses<br>incompressibles           | Restauration                             | 120,00 €                                                               | 120,00 €   | 424,37 €                                                                | 428,24 €    | 414,49 €                                                      | 415,20 €    | 120,00 €                                                     | 120,00 €   |
|                                       | Electricité                              | 267,47 €                                                               | 265,65 €   | 267,47 €                                                                | 265,65 €    | 267,47 €                                                      | 265,65 €    | 0,00 €                                                       | 0,00 €     |
|                                       | Assurance<br>habitation                  | 164,42 €                                                               | 165,31 €   | 167,62 €                                                                | 165,31 €    | 164,42 €                                                      | 165,31 €    | 0,00 €                                                       | 0,00 €     |
|                                       | Téléphone                                | 275,88 €                                                               | 251,88 €   | 275,88 €                                                                | 251,88 €    | 275,88 €                                                      | 251,88 €    | 275,88 €                                                     | 251,88 €   |
|                                       | Frais bancaires                          | 131,59 €                                                               | 134,18 €   | 131,59 €                                                                | 134,18 €    | 131,59 €                                                      | 134,18 €    | 131,59 €                                                     | 134,18 €   |
|                                       | Internet                                 | 358,88 €                                                               | 358,88 €   | 358,88 €                                                                | 358,88 €    | 358,88 €                                                      | 358,88 €    | 0,00 €                                                       | 0,00 €     |
|                                       | Services<br>médicaux                     | 56,09 €                                                                | 56,29 €    | 56,09 €                                                                 | 56,29 €     | 56,09 €                                                       | 56,29 €     | 56,09 €                                                      | 56,29 €    |
|                                       | Mutuelle                                 | 342,00 €                                                               | 360,00 €   | 342,00 €                                                                | 360,00 €    | 342,00 €                                                      | 360,00 €    | 342,00 €                                                     | 360,00 €   |
| Masse de<br>consommation              | Alimentation                             | 3 693,34 €                                                             | 3 725,39 € | 3 693,34 €                                                              | 3 725,39 €  | 3 693,34 €                                                    | 3 725,39 €  | 2 662,27 €                                                   | 2 685,37 € |
|                                       | Produits<br>d'hygiène et<br>entretien    | 276,11 €                                                               | 276,84 €   | 276,11 €                                                                | 276,84 €    | 276,11 €                                                      | 276,84 €    | 276,11 €                                                     | 276,84 €   |
|                                       | Habilleme                                | 562,72 €                                                               | 549,92 €   | 562,72 €                                                                | 549,92 €    | 562,72 €                                                      | 549,92 €    | 562,72 €                                                     | 549,92 €   |
|                                       | Livres                                   | 309,54 €                                                               | 311,64 €   | 309,54 €                                                                | 311,64 €    | 309,54 €                                                      | 311,64 €    | 309,54 €                                                     | 311,64 €   |
|                                       | Loisirs                                  | 812,36 €                                                               | 809,44 €   | 812,36 €                                                                | 809,44 €    | 812,36 €                                                      | 809,44 €    | 812,36 €                                                     | 809,44 €   |
| Moyennes par villes<br>universitaires | Transports                               | 180,41 €                                                               | 188,83 €   | 335,53 €                                                                | 346,34 €    | 218,89 €                                                      | 224,56 €    | 392,30 €                                                     | 401,30 €   |
|                                       | Logements                                | 6 157 €                                                                | 6 449,40 € | 8 246 €                                                                 | 8 526 €     | 6 157 €                                                       | 6 449,40 €  | 0,00 €                                                       | 0,00 €     |
| Total ressources                      | Aides au<br>logements<br>annuelles       | 2 928 €                                                                | 3 024 €    | 2 520 €                                                                 | 2 628 €     | 2 292 €                                                       | 2 388 €     | 0 €                                                          | 0 €        |
|                                       | Bourse<br>annuelle                       | 1 454 €                                                                | 1 454 €    | 0 €                                                                     | 0 €         | 0 €                                                           | 0 €         | 1 454 €                                                      | 1 454 €    |
|                                       | Total aides au<br>logements +<br>bourses | 4 382 €                                                                | 4 478 €    | 2 520 €                                                                 | 2 628 €     | 2 292 €                                                       | 2 388 €     | 1 454 €                                                      | 1 454 €    |
| Reste à charge                        | RAC annuel                               | 9 325,75 €                                                             | 9 545,65 € | 14 022,50 €                                                             | 14 221,00 € | 12 031,72 €                                                   | 12 249,58 € | 4 486,86 €                                                   | 4 502,86 € |
|                                       | RAC mensuel                              | 777,15 €                                                               | 795,47 €   | 1 168,54 €                                                              | 1 185,08 €  | 1 002,64 €                                                    | 1 020,80 €  | 373,91 €                                                     | 375,24 €   |

# QU'EST CE QUE L'UNEF ?

L'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) est le principal syndicat étudiant de France. Présent dans la plupart des villes universitaires, l'UNEF s'investit pour l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur. Organisation indépendante du gouvernement, des syndicats professionnels et des mouvements politiques, réunissant les étudiant·e·s de toutes les villes et toutes les filières, l'UNEF s'organise en sections locales pour défendre au mieux les intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s sur chaque territoire.

## INFORMER

Être étudiant·e est synonyme de difficulté quotidienne. Par son activité, l'UNEF permet à ses adhérent·e·s de se former sur le système universitaire. L'UNEF informe également les étudiant·e·s de leurs droits : accès aux aides sociales, droits durant les études et les examens, procédures administratives pour les étudiant·e·s étranger·ère·s, droit à la poursuite d'études, etc

## DÉFENDRE

La défense des étudiant·e·s est la colonne vertébrale de l'UNEF. Notre syndicat est en effet présent sur les campus pour défendre les droits des étudiant·e·s de façon individuelle ou collective. En tant que principal syndicat étudiant de France, l'UNEF accompagne chaque personne qui rencontre un problème de logement, d'examen, d'inscription, de bourse. De plus, l'UNEF milite pour la défense des intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s ainsi que pour améliorer les conditions de vie et d'étude. De ce fait, nous soutenons et nous mobilisons pour la mise en place de politiques publiques en faveur des étudiant·e·s et de la jeunesse ainsi qu'un investissement massif de l'Etat dans l'enseignement supérieur. De cette façon, l'UNEF a activement participé aux mouvements des derniers mois contre l'augmentation des frais d'inscriptions des étudiant·e·s étranger·ère·s, la précarité étudiante et le manque de financement des universités. Grâce aux revendications de l'UNEF et à la mobilisation, le gouvernement a été contraint d'augmenter de mettre en place le repas à 1€. De plus, le rapport de force qu'exerce le syndicat grâce à ses syndicalistes et à ses élu·e·s notamment dans les CROUS et au CNOUS permettent d'obtenir des victoires locales et nationales (baisse des prix dans certaines cafétérias, création d'un Crous en Guyane, complément de bourse dans les DROM, repas à 1€.).

## ORGANISER LA SOLIDARITÉ

L'UNEF cherche à créer un écosystème solidaire sur les campus via notamment la mise en place de permanences syndicales pour répondre aux questions des étudiant·e·s, un travail régulier avec les associations afin de dynamiser les campus universitaires ou encore via l'organisation de bourses aux livres à la rentrée. Cette année, l'UNEF a notamment continué les distributions alimentaires sur plusieurs campus et mené des actions de solidarité dans les résidences universitaires.

# NOTRE PARTENAIRE

**LOC**Service.fr

Location & Colocation  
entre particuliers

## A propos de LocService :

Spécialiste de la location et de la colocation entre particuliers, LocService créé il y a près de 20 ans le concept de mise en relation inversée. Avec LocService.fr, aucun frais d'agence, le locataire ou colocataire renseigne sa demande de location et ce sont les propriétaires particuliers qui le recontactent directement.

LocService.fr permet ainsi de louer rapidement appartements, maisons, studios, chambres, meublés ou colocations. Le site, qui compte près de 1,8 million d'utilisateurs particuliers à son actif et 94 % d'avis favorables, a été classé en 2020 pour la troisième fois dans le top 500 des « Champions de la Croissance » réalisé par Les Echos.

Twitter : @LocService\_fr



**PRESSE@UNEF.FR**  
**07 77 80 65 39**